



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-009-2026-05

PUBLIÉ LE 6 MAI 2026

# Sommaire

**Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) - Pôle Efficience  
Département politique du médicament et des produits de santé**

IDF-2026-05-06-00001 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/47?? portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse Mme Cristiana DE CASTRO XAVIER et M. Jeremy DUCAMP (2 pages)

Page 3

**ARS - Délégation départementale des Hauts-De-Seine / Direction  
départementale**

IDF-2026-05-06-00002 - Arrêté n° DD/DEMOS/2026-016?? modifiant l'arrêté n° 2025-071 du 26 novembre 2025 fixant la liste des membres du ?? Conseil territorial de santé des Hauts-de-Seine (9 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-05-06-00001

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2026/47  
portant autorisation de regroupement  
d'officines de pharmacie à  
Saint-Rémy-Lès-Chevreuse Mme Cristiana DE  
CASTRO XAVIER et M. Jeremy DUCAMP

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/47**

#### **portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 13 novembre 1973 portant octroi de la licence n°78#001085 à l'officine de pharmacie sise 15 avenue du Général Leclerc à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (78470) ;
- VU** l'arrêté du 25 février 1944 portant octroi de la licence n°78#000380 à l'officine de pharmacie sise 9 rue de la République à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (78470) ;
- VU** la demande enregistrée le 06 janvier 2026, présentée par Mme Cristiana DE CASTRO XAVIER, pharmacien titulaire de l'officine sise 9 rue de la République à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (78470), et M. Jeremy DUCAMP, pharmacien titulaire de l'officine sise 15 avenue du Général Leclerc à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (78470), en vue du regroupement de leurs officines vers le local de l'une d'entre elles ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 12 février 2026 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- VU** l'avis favorable du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France en date du 10 mars 2026 ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis favorable du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 16 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement envisagé se fera dans le local de l'officine de Mme Cristiana DE CASTRO XAVIER sis 9 rue de la République à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (78470) ;

- CONSIDÉRANT** que la commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (78470) comptabilise au dernier recensement en vigueur 7 747 habitants et dispose de 3 officines ouvertes au public ;
- CONSIDÉRANT** que la commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (78470) présente un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à l'article L. 5125-4, remplissant la condition prévue à l'article L. 5125-5 du code de la santé publique ;
- CONSIDÉRANT** que le regroupement proposé n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune d'origine des officines à regrouper ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le regroupement envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier où sera située l'officine issue du regroupement ;

### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est autorisé le regroupement, dans le local sis 9 rue de la République à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (78470), des officines dont Mme Cristiana DE CASTRO XAVIER et M. Jeremy DUCAMP sont titulaires.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°78#001328 est octroyée à l'officine issue du regroupement.  
Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Les licences n°78#001085 et n°78#000380 devront être restituées à l'Agence régionale de santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de regroupement ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciens demandeurs.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, l'officine issue du regroupement autorisé par le présent arrêté devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7<sup>e</sup> :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation



Signé électroniquement par Fabien  
PERUS - Directeur du Pôle Efficience  
Le 06/05/2026 à 13:30

ARS - Délégation départementale des  
Hauts-De-Seine

IDF-2026-05-06-00002

Arrêté n° DD/DEMOS/2026-016  
modifiant l'arrêté n° 2025-071 du 26 novembre  
2025 fixant la liste des membres du  
Conseil territorial de santé des Hauts-de-Seine

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **Arrêté n° DD/DEMOS/2026-016**

**modifiant l'arrêté n° 2025-071 du 26 novembre 2025 fixant la liste des membres du  
Conseil territorial de santé des Hauts-de-Seine**

### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

**Vu** la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 à R. 1434-40 relatifs aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**VU** l'article D1432-28 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

**VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, Monsieur Denis ROBIN, à compter du 29 avril 2024 ;

**VU** l'arrêté n° 2022/60 du 08 septembre 2022 fixant la liste des membres du conseil territorial de santé des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté n° 2026-014 du 23 mars 2026 modifiant l'arrêté n° 2022/60 du 08 septembre 2022 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté N° 013/2026 du 17 mars 2026 portant délégation à Monsieur Renaud Pellé, Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;

**VU** la cessation des fonctions :

- De Monsieur Claude ROCHER en qualité d'adjoint au maire de Boulogne Billancourt, il est mis fin à son mandat au titre des représentants des communes du collège des collectivités territoriales ;
- De Madame Chloé LEBLOND en qualité de directrice d'établissement médico-social, il est mis fin à son mandat au titre des représentants des établissements sociaux et médico-sociaux.

**VU** les désignations :

- De Madame BOREUX Céline, titulaire au titre des représentants des établissements sociaux et médico-sociaux du collège des établissements professionnels et offreurs de services de santé ;

- De Monsieur AULANIER Romain, suppléant au titre des représentants des établissements sociaux et médico-sociaux du collège des établissements professionnels et offreurs de services de santé.

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine et la Directrice de la démocratie sanitaire et de la communication sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 06 mai 2026

Pour le Directeur général de  
l'Agence régionale de santé  
Île-de-France  
Monsieur Denis Robin

P/ Le Directeur de la Délégation  
départementale des Hauts-de-Seine

Monsieur Renaud Pellé

Agence Régionale de Santé Ile-de-France  
La directrice adjointe de la  
Délégation départementale des Hauts de Seine



Véronique DUGAY

## ANNEXE

### Composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé (au moins vingt et au plus vingt-huit représentants) :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé (au plus 6 représentants) :

**Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires** (au plus 3 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE (FHP)	Monsieur Alexandre BREIL (FHP)
Monsieur Denis DUCASSE (APHP)	<i>En attente de designation</i>
Madame Maria TORRES (FEHAP)	<i>En attente de designation</i>

**Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement** (au plus 3 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nicolas GERONDEAU (FHF)	<i>En attente de designation</i>
Professeur Nicolas JAVAUD (APHP)	Monsieur Sébastien BEAUNE (APHP)
Monsieur Denis MATHIEU (FEHAP)	<i>En attente de designation</i>

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (au plus 5 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Madame Laure MERLY (SYNERPA)	Monsieur Jean-Paul GIRE (SYNERPA)
Madame Pauline BRAILLON BOBIN (NEXEM)	Madame Sonia RABILLIER (SYNERPA)
Madame Céline BOREUX (FHF)	Monsieur Romain AULANIER (FHF)
Madame Cécile REUSSE (URIOPSS IDF)	Madame Michèle BARON-QUILLEVERE (URIOPSS IDF)
Monsieur Louis MATIAS (FEHAP)	<i>En attente de designation</i>

- ⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité (au plus 3 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gabin LHERAULT (GCSMS Un chez soi d'abord 92)	Monsieur François CORNETTO (Association AGATA)
Madame Sonia VELON (Le CASP)	<i>En attente de designation</i>
Madame Hélène SMITH (UNAPEI 92)	Madame Catherine HARPEY (APEI de la Boucle de Seine)

- ⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux (au plus 6 représentants) :

**Au titre des médecins libéraux (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Yves DERHY (Médecine générale)	<i>En attente de designation</i>
Docteur Jean-Paul HAMON (Médecine générale)	Docteur Josyane DELOFFRE (Médecine générale)
Docteur Grégory LENCZNER (Radiodiagnostic et imagerie médicale)	Docteur Alexis MARION (Pédiatrie)

**Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Charles-Antoine NILLAMEYOM (URPS Pharmacien)	Monsieur Thomas-Olivier MC DONALD (URPS Chirurgien-Dentiste)
Monsieur Yvan TOURJANSKY (URPS Masseur Kinésithérapeute)	Monsieur Xavier GROS (URPS Masseur Kinésithérapeute)
Monsieur Stéphane GILLERON (URPS infirmier)	Monsieur Bertrand AUPICON (URPS Podologue)

- ⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Madame Louise LIMES (SRP IMG)	<i>En attente de designation</i>

- ⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (au plus 5 représentants) :

**Au titre des centres de santé :**

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène COLOMBANI (FNCS)	<i>En attente de designation</i>

**Au titre des maisons de santé :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Edouard PIETTE (FémasIF)	<i>En attente de designation</i>

**Au titre des réseaux de santé :**

Titulaires	Suppléants
Madame Christine BRICOUT-CHANDEMERLE (Dac 92 Nord)	Madame Maya DE SAINT-MARTIN (DAC 92 Centre)

**Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :**

Titulaires	Suppléants
Docteur Matthieu SAULNIER (CPTS Nanterre)	Docteur Jean-Luc LEYMARIE (CPTS Rueil-Malmaison)

**Au titre des communautés psychiatriques de territoire :**

Titulaires	Suppléants
Madame Luce LEGENDRE (CPT Nord)	<i>En attente de designation</i>

- ⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ghislain PROMONET (FNEHAD)	Madame Claire BACOT (AP-HP)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jonathan BRAMI (CROM IDF)	Monsieur Dominique MAIER (CROM IDF)

⇒ En application de la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 et conformément à l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, des représentants des conseils des ordres territorialement compétents :

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie RIMLINGER-LEMARE (pharmaciens)	Madame Marianne LE BRUCHEC (pharmaciens)
Madame Eliane VAUTRIN (sage-femmes)	Madame Catherine ALRIQUET (CPAM92)
Madame Christine PATE DE ROHDEN (infirmier)	<i>En attente de designation</i>
Monsieur Alexis HAZERA (pédicures-podologues)	Monsieur Vincent RENNERT (pédicures-podologues)
Madame Muriel UNG BAO (chirurgiens-dentistes)	<i>En attente de designation</i>

**2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers (au moins six et au plus dix membres) :**

**a) Au titre des associations agréées (au plus 6 représentants) :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur François CHARLES (France Alzheimer 92)	Monsieur Patrick LEPRETRE (France Alzheimer 92)
Madame Marie-Paule MANSOUR (AFTC IdF)	<i>En attente de designation</i>
Madame Elisabeth HERAIL (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)	Madame Marie-Françoise TAUC (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)
Monsieur Michel GIRARD (UNAFAM)	Madame Christine TABARACCI (UNAFAM)
Monsieur Claude CHAVROT (Association des Diabétiques d'Île-de-France)	<i>En attente de designation</i>
Madame Christine HAULOT (VMEH 92)	<i>En attente de designation</i>

**b) Au titre des associations de personnes handicapées et de personnes âgées (au plus 4 représentants) :**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean BLONDELON (APAJH 92) - PH	<i>En attente de designation</i>
Madame Maria GARCIA (SAIS 92) - PH	<i>En attente de designation</i>
Madame Micheline SERFATY (CDCA) - PA	<i>En attente de designation</i>
Monsieur Gérard COLINE (CDCA) - PA	<i>En attente de designation</i>

**3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements (au moins quatre et au plus sept membres) :**

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre DENIZIOT (Conseiller régional délégué spécial)	Madame Marion JACOB-CHAILLET (Conseillère régionale d'Ile-de-France)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Alexandra FOURCADE (Conseillère départementale)	Madame Véronique BERGEROL (Conseillère départementale)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Madame Elizabeth HAUSHERR (CD)	Madame Ann-Gaëlle WERNER-BERNARD (CD)

⇒ d) Pour les représentants des communautés mentionnées aux articles L. 52141, L. 52151, L. 52161, L. 52171 ou L. 52191 du code général des collectivités territoriales (au plus 2 représentants) :

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de designation</i>	<i>En attente de designation</i>
<i>En attente de designation</i>	<i>En attente de designation</i>

⇒ e) Pour les représentants des communes (au plus 2 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric BERDOATI (Maire de Saint Cloud)	Madame Fatima AAZIZ (Adjointe au maire de Villeneuve la Garenne)
<i>En attente de designation</i>	<i>En attente de designation</i>

**4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale (au moins deux et au plus trois membres) :**

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Stéphanie MARIVAIN (Préfecture 92)	<i>En attente de designation</i>

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale (au plus 2 représentants) :

Titulaires	Suppléants
Madame Stella DELOUIS (CNAV)	Madame Claire CHONOWSKI GERMAIN (DRSM)
Monsieur Christian COLLARD (CPAM 92)	<i>En attente de designation</i>

**5. Pour le collège des personnalités qualifiées (2 représentants) :**

Titulaires
Monsieur Francis BRUNELLE
Monsieur Didier DEBORD

**Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :**

Députés
Madame Elsa FAUCILLON, cantons de Colombes Nord-Ouest, Gennevilliers Nord, Gennevilliers Sud et Villeneuve-la-Garenne.
Monsieur Thomas LAM, cantons de Asnières-sur-Seine Nord, Asnières-sur-Seine Sud et Colombes Sud.
Monsieur Philippe JUVIN, cantons de Bois-Colombes, Courbevoie Sud et la Garenne-Colombes.

Madame Sabrina SEBAIHI, cantons de Nanterre Nord et Nanterre Sud-Est, Nanterre Sud-Ouest et Suresnes.
Madame Céline CALVEZ, cantons de Clichy, Levallois-Perret Nord et Levallois-Perret Sud.
Madame Constance LE GRIP, cantons de Courbevoie Sud, Neuilly-sur-Seine Nord, Neuilly-sur-Seine Sud et Puteaux.
Monsieur Pierre CAZENEUVE, cantons de Garches, Rueil-Malmaison et Saint-Cloud.
Madame Prisca THEVENOT, cantons de Chaville, Meudon et Sèvres.
Madame Elisabeth DE MAISTRE, cantons de Boulogne-Billancourt Nord et Boulogne Billancourt Sud.
Monsieur Gabriel ATTAL, cantons de Boulogne-Billancourt Sud.
Monsieur Aurélien SAINTOUL, cantons de Bagneux, Malakoff et Montrouge.
Madame Carole GUILLERM, cantons de Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses et le Plessis-Robinson.
Monsieur Christophe de MONGARDIEN, cantons d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux.

<b>Sénateurs</b>
Monsieur Roger KAROUTCHI, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et membre de la délégation sénatoriale à la prospective.
Madame Christine LAVARDE, membre de la commission des finances, des affaires européennes et Présidente de la délégation sénatoriale à la prospective.
Monsieur Hervé MARSEILLE, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale.
Madame Isabelle FLORENNES, Vice-présidente de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale.
Monsieur Xavier IACOVELLI, Vice-président du Sénat et membre de la commission des affaires sociales.
Monsieur Pierre OUZOULIAS, Vice-président du Sénat et membre de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport et membre de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
Madame Marie-Do AESCHLIMANN, membre de la commission des affaires sociales.